

Circulaires et pièces officielles

Autor(en): **Hertenstein**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft 16

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-335360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Programme pour l'assemblée générale de la Société des officiers de la Confédération suisse les 25, 26 et 27 septembre 1880, à Soleure.

Samedi le 25 septembre. — Après-midi : Réception du Comité central sortant, du drapeau fédéral, des délégués des sections et des autres officiers. Assemblée des délégués. Soir : Réunion familiale.

Dimanche le 26 septembre. — A 6 heures du matin : Diane. — A 8 heures du matin : Séance des diverses armes. — A midi et demie : Diner. — A 3 heures de l'après-midi : Promenade. — A 8 heures du soir : Réunion familiale.

Lundi le 27 septembre. — A 6 heures du matin : Diane. — A 8 heures du matin : Rassemblement des officiers au Kreuzacher Cortège. Remise de la bannière fédérale.

Suivent les délibérations :

1° Rapport de M. le lieutenant-colonel Meister de l'état-major sur « les fortifications suisses. »

2° Affaires générales de la Société : a) Proposition du Comité central concernant la « Winkelriedstiftung. » b) Propositions de l'assemblée des délégués.

A 1 heure après-midi : Banquet et clôture de la fête.

Tenue : Tenue de service avec casquette.

Remarque : Le billet de logement sera compris dans la carte de fête. Cette dernière contiendra de plus amples détails sur le premier jour de fête et désignera les locaux, dans lesquels les différentes assemblées et réunions auront lieu.

Avis. — Afin de pouvoir prendre à temps les mesures nécessaires concernant les logements, banquets, etc., il est de toute nécessité que le comité soit fixé sur le nombre des participants, qui devront tous être munis d'une carte de fête, donnant droit à deux banquets, logement gratis, et à tous les divertissements organisés par le comité de fête.

Prix de la carte, 10 fr.

A cet effet, Messieurs les officiers qui désirent prendre part à la fête voudront bien nous en prévenir en nous renvoyant, muni de leur signature et affranchi de 2 centimes, la déclaration de participation ci-dessous, jusqu'au 20 septembre au plus tard.

Soleure, le 26 août 1880.

Le comité d'organisation.

Le soussigné déclare prendre part à l'assemblée générale de la Société des officiers de la Confédération suisse, à Soleure, du 25 au 27 septembre 1880, et désire obtenir, par l'entremise du comité, — un logement particulier — un logement à l'hôtel — ¹.

le septembre 1880.

Signature.

¹ Messieurs les officiers sont priés de nous faire savoir si et quel genre de logement ils désirent recevoir du comité, en traçant sa partie respective.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Circulaire N° 67/20 du Département militaire suisse aux Autorités militaires des cantons, aux chefs d'armes et de service et aux colonels divisionnaires.

En nous référant à l'arrêté du Conseil fédéral, du 27 avril 1880, et à notre circulaire du 28 juin dernier, concernant la répartition et la remise du revolver d'ordonnance, et en exécution ultérieure de l'article

170 de l'organisation militaire, nous avons pris les décisions suivantes et chargé la section administrative du matériel de guerre fédéral de pourvoir à leur exécution :

1. La munition de revolver sera répartie et remise aussitôt que possible, comme munition réglementaire de contingent :

a) pour les corps cantonaux, les officiers y compris, aux arsenaux des cantons ;

b) pour les corps fédéraux, les officiers y compris, aux dépôts de guerre fédéraux.

2. La vente en détail des cartouches de revolver est confiée aux débiteurs patentés de munitions et elle est soumise aux mêmes prescriptions que celles en vigueur pour la vente des cartouches de fusils, c'est-à-dire que les débiteurs de munition vendront les cartouches de revolver au prix de 5 cent. pièce, ou 1 fr. le paquet de 20 cartouches.

En conséquence, les cantons auront à administrer et à pourvoir au magasinage des cartouches de revolver pour l'effectif réglementaire des hommes armés du revolver, savoir :

a) des états-majors des bataillons d'infanterie, 5 officiers 5×40 cartouches = 200 cartouches ;

b) des officiers de compagnie des bataillons d'infanterie, 20 officiers 20×40 cartouches = 800 cartouches ;

c) des escadrons de dragons, 5 officiers, 2 sous-officiers, 4 trompettes 11×60 cartouches = 660 cartouches ;

d) des batteries de campagne, 7 officiers, 8 sous-officiers, 4 trompettes 19×40 cartouches = 760 cartouches ;

e) des batteries de montagne, 7 officiers, 4 sous-officiers 11×40 cartouches = 440 cartouches.

Les cartouches pour les états-majors des bataillons de fusiliers et de carabiniers combinés seront réparties par moitié aux cantons qui fournissent les caissons.

Département militaire suisse : HERTENSTEIN.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La mission suisse qui assiste aux grandes manœuvres militaires en Italie, se compose de M. le lieutenant-colonel d'état-major de Mechel, chef d'état-major de la VIII^e division de l'armée, et de M. le capitaine d'artillerie Fama.

La section vaudoise de la Société fédérale des officiers a eu, le 12 septembre, son assemblée générale annuelle à Payerne, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel David, conformément au programme publié dans notre dernier numéro.

La journée de samedi fut employée aux reconnaissances. Une centaine d'officiers reconnurent les routes qui, de Vevey, Lausanne, Echallens et Yverdon conduisent dans la vallée de la Broie. Le point de concentration des différentes colonnes était Moudon. Les officiers de Moudon ont étudié le terrain compris entre Granges et Lucens et la rive droite du lac de Neuchâtel.

Tous les rapports sur cette reconnaissance seront adressés au commandant de la I^{re} Division.

A l'assemblée de dimanche assistaient environ quatre-vingts officiers, au nombre desquels M. le colonel-brigadier de Guimps et plusieurs autres officiers supérieurs. Elle a été consacrée à diverses questions d'administration intérieure, à la lecture du rapport du jury, chargé de l'exa-